



REPUBLIQUE DU CAMEROUN: VISITE DU REDHAC A GEORGES MFOR TANG
DEFENSEUR DES DROITS HUMAINS INCARCERE A LA PRISON CENTRALE DE
KODENGUI A YAOUNDE

Communiqué de Presse REDHAC N° 0025/15/04/2024

Douala-Cameroun, le 15 avril 2024: le Département Protection du Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) a rendu visite au Défenseur Georges Mfor Tang, le 12 avril 2024, dans le cadre du soutien que le REDHAC lui apporte à travers le partenaire Front Line Defenders.

Rappel des faits

Georges Mfor Tang Défenseur des Droits Humains et membre de l'ONG « *Justice pour tous* », dans la région du Sud-Ouest, arrêté dans le cadre de la crise anglophone en 2017 et condamné le 16 août 2023, à 25 ans de prison par le Tribunal Militaire de Yaoundé pour: « *actes de terrorisme, apologie des actes de terrorisme, hostilité contre la patrie* ». Le REDHAC a travers ses avocats ont fait appel. Dans la foulée, le Département Protection a profité pour adresser le soutien du REDHAC à certains Défenseurs en prison. Il s'agit de:

Mancho Bibixy, journaliste et animateur radio dans une chaîne locale à Bamenda arrêté dans le cadre de la crise anglophone en 2017 pour les faits de: « *actes de terrorisme, hostilité contre la patrie, sécession, révolution et insurrection* » et condamné à 15 ans de prison ferme par la Cour d'Appel du Centre.

Olivier Bibou Nissack, porte-parole de Maurice Kamto (Président) du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) arrêté le 21 septembre 2020 est condamné à 7 ans de prison par le Tribunal Militaire de Yaoundé.

Pendant la visite, tous ont exprimé leur satisfaction quant au travail fait au quotidien par le REDHAC en faveur des Défenseurs des Droits Humains, et ont demandé par la même occasion à la Directrice Exécutive du REDHAC, Maximilienne C. NGO MBE de tenir bon.

En ce qui concerne le dossier de Georges Mfor Tang, son avocat, Me NKENNGNI Thiliebou le 11 avril 2024, suit l'évolution du dossier en appel. Nous y reviendrons.

De tout ce qui précède, le REDHAC et sa Coalition-Pays Cameroun:

- Condamnent avec fermeté les poursuites judiciaires par les Tribunaux Militaires;
- Dénoncent les acharnements judiciaires des Défenseur(e)s des Droits Humains, les journalistes, des militants de la Démocratie.

Ensuite, le REDHAC et sa Coalition-Pays Cameroun:

- Demandent la libération immédiate et sans condition de Georges Mfor Tang, Olivier Bibou Nissack, Alain Fogue, et tous les prisonniers d'opinion et politiques détenus arbitrairement dans les prisons du Cameroun.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-Pays Cameroun demandent au gouvernement

D'accélérer la protection légale des Défenseur(e)s des Droits Humains, en faisant adopter au parlement le projet de loi déposé au bureau du Sénat depuis 2021, portant: « *Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains* ».

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook : RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac